



La fonction employeur des dirigeants associatifs

Au sein du réseau CORAPLIS, comme pour toute association locale de proximité, les instances de gouvernance se questionnent sur leur(s) fonction(s) d'employeur.

De quoi parle-t-on précisément ?

Qu'est-ce qu'elle recouvre ?

Qui est responsable de quoi ?

Quel est le cadre juridique de référence ?

Quelles conventions collectives peuvent être appliquées ?

Quelles sont les obligations et prérogatives des employeurs ?

Ces responsabilités peuvent-elles être déléguées aux coordinateurs ou coordinatrices salariées ?

Quel équilibre trouver entre la délégation et l'implication des administrateurs dans le co-pilotage des associations ?

Comment et qu'est-ce qui est partagé entre administrateurs et coordinatrices salariées ?

Comment présenter ces fonctions à de nouveaux bénévoles désirant s'engager ?

CORAPLIS propose une formation de 2 journées avec une formatrice spécialisée pour mettre à jour ses connaissances, échanger sur ses pratiques et partager son expérience locale avec d'autres bénévoles et coordinateur/rices impliqués sur des structures similaires.

Objectifs de la formation :

- Comprendre et s'appropriier la fonction employeur
- Analyser et mesurer les enjeux de la fonction employeur
- Identifier les responsabilités liées aux obligations juridiques de la fonction employeur (droit du travail, conventions collectives appliquées aux associations du réseau)
- Repérer les ressources extérieures pouvant constituer un appui à la fonction employeur
- Définir la notion de délégation et ses implications en termes de pilotage partagé Administrateur/trices – Coordinateurs/trices

Personnes visées :

- Bénévoles administrateur/rices occupant un mandat au sein de Conseil d'administration ou de bureaux associatifs
- Salarié/es occupant des fonctions de coordination et/de direction

Dans l'idéal, des binômes ou trinômes bénévoles/salariés partageant au sein d'une même structure la coordination et la fonction employeur

CORAPLIS

4 rue François Viète 79000 NIORT

05 16 64 00 55

info@coraplis.net - [Association Loi 1901](#)

SIRET : 529 834 558 00031



Structures visées :

Toute association de Nouvelle Aquitaine faiblement employeuses dont les bénévoles exercent la fonction employeur

Approche pédagogique :

Echanges et réflexions collectives s'appuyant sur l'expérience et le vécu des participants.
Apports théoriques et juridiques
Un questionnaire récoltant expériences et besoins sera adressé aux personnes participantes.

Intervenante : Florence Costa → Chargée de missions pilotage auprès des directeurs et directrices au sein de fédération des Centres sociaux de la Vienne. Spécialiste des questions de ressources humaines en milieu associatif, elle a elle-même une expérience de directrice d'un organisme de formation associatif ainsi que d'un Groupement d'Employeur sur Poitiers.

Dates : 8 et 9 décembre 2022 (de 9h30 à 17h)

Lieu : Niort (79) *le lieu peut changer en fonction des distances à parcourir pour les personnes participantes.*

Inscriptions [en ligne via ce formulaire](#)

Informations, renseignements : Xavier THIOLLET, info@coraplis.net 06 48 14 26 26

Formation réalisée avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine



CORAPLIS

4 rue François Viète 79000 NIORT

05 16 64 00 55

info@coraplis.net - [Association Loi 1901](#)

SIRET : 529 834 558 00031